

Lumbres garde son église



Photo Frédéric Berteloot

Il y a quelques mois encore, l'église Saint-Sulpice de Lumbres était vouée à la destruction. Ce projet avait suscité une levée de boucliers dans la commune et la création d'une association de sauvegarde. Rebondissement lundi quand le diocèse a annoncé vouloir proposer un "projet repensé". Il ne serait plus question d'abattre l'église mais de la réhabiliter par étapes. Une victoire pour l'association de sauvegarde qui lance une souscription volontaire dans le but de participer au financement des travaux.

LE DIOCÈSE NE DÉTRUIRA PAS L'ÉDIFICE RELIGIEUX

Le miracle de Saint-Sulpice

Le paysage de Lumbres ne sera pas amputé de son clocher.

Une nouvelle est tombée lundi. Le diocèse d'Arras, propriétaire de l'église Saint-Sulpice de Lumbres, "propose un projet repensé qui tient compte des deux aspirations, celle de la paroisse et celle des habitants de Lumbres". En clair, le diocèse renonce à démolir l'église Saint-Sulpice.

Petit rappel. En mars 2007, l'association diocésaine présentait son projet de complexe paroissial. Un bel édifice flambant neuf qui devait être construit en lieu et place de l'église de Lumbres. Selon certaines études, cet édifice religieux ouvert au culte en 1859, était trop dégradé pour pouvoir envisager une restauration pérenne.

Levée de boucliers immédiate de quelques Lumbrois emmenés par Francis Dellerie qui refusait toute idée de démolition de l'église. L'association de sauvegarde du patrimoine de l'église de Lumbres était née et un long combat s'engageait à coups d'études contradictoires et de procédure judiciaire. Finalement, l'association sera parvenue à ses fins.

Un compromis. La nouvelle a évidemment ravi le président de l'association Francis Dellerie : "C'est plus qu'une bonne nouvelle. Quand on pense qu'il y a un an, l'entreprise de démolition était prête à entrer en action". Mais il ne fait pas de triomphalisme et parle plutôt d'une décision sage qui convient à l'ensemble de la population.

Du côté du diocèse, l'économiste Benoît Scache, rappelle que dès le départ, "la destruction de l'église

se n'était pas une fin en soi et que la volonté du diocèse était d'offrir aux paroissiens les locaux décentes dont elle a besoin. Recevoir les enfants et faire le catéchisme, de nos jours ce n'est plus concevable." Et l'association diocésaine de préciser : "Si notre priorité est de soutenir la vie d'Eglise de cette communauté paroissiale, nous devons aussi tenir compte du souhait de la population qui perçoit l'édifice comme un élément fort du patrimoine culturel local".

Benoît Scache convient également que différentes études étaient en opposition. Celles commandées par le diocèse disaient en gros que restaurer l'église reviendrait à mettre un cataplasme sur une jambe de bois. Celles commandées par l'association affirmaient que l'église pouvait être sauvée.

Pour le représentant du diocèse, il convient de remettre tout à plat, "de refaire une étude technique de fond et de dé-

gager un plan de travaux par étapes qui comprendrait à la fois l'extérieur et l'intérieur de l'église. Plan qui s'étalerait évidemment sur plusieurs années".

Lancement d'une souscription. Pour sa part, Francis Dellerie affirme que l'association est prête à travailler avec le diocèse, mais que la restauration de l'église doit être aussi prioritaire que la création de salles paroissiales : "L'association souhaite commencer les travaux par la restauration de la toiture et la remise en état du circuit élec-

trique en participant à hauteur de 50% avec l'Evêché, ce qui représente la restauration de 2 tranches sur 10 prévues".

Mais il faudra de l'argent. Les premières études avaient permis de chiffrer à environ 1 million d'euros le coût d'une réhabilitation complète. L'association lance donc un appel aux âmes de bonne volonté : "L'engagement que nous proposons porte sur une souscription que nous lancerons prochainement par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, organisme public représenté dans le Pas-de-Calais, qui garantira l'utilisation des dons pour la restauration de l'église".

Et le président de l'association de sauvegarde de l'église de préciser que les dons reçus par la Fondation sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% (dans la limite de 20% des impôts : un don de 15 euros par exemple ne vous "coûte" donc en réalité que 5,10 euros).

Cette façon de procéder montre que l'histoire de l'église Saint-Sulpice est un éternel recommencement. En effet, c'est par des dons qu'elle a été construite, puis restaurée. C'est encore par des dons qu'elle sera sauvée.

L'objectif aujourd'hui pour le diocèse est de lancer la construction des salles paroissiales et d'avoir un plan de réhabilitation de l'église dès cette année.

A noter que l'association de sauvegarde du patrimoine de l'église de Lumbres va réunir ses adhérents le lundi 23 mars.

Frédéric Berteloot



Le ciel s'éclaircit pour l'église de Lumbres.